

De la rue à l'habitat social

TÉMOIGNAGES ■ Ils sont de plus en plus nombreux dans le Puy-de-Dôme à connaître des difficultés pour se loger

Le douloureux casse-tête des « sans-toit »

Impayés, expulsions, charges élevées. Plus de 10.000 Auvergnats se heurteraient à des difficultés de logement. Nous en avons rencontré cinq. Récits.

Sébastien Dubois

Dormir dans sa voiture ou dans la rue, difficultés à payer son loyer, risque d'expulsion... Comme de plus en plus d'Auvergnats, Pierre, Jonathan, Antoine, Marie, Annie (*) ont connu des problèmes pour se loger.

Sur la région, en 2010, près de 10.000 personnes ont consulté la Fédération nationale d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) pour ces difficultés-là. Mais, d'après certaines estimations, ils seraient encore plus nombreux, à connaître des problèmes de logement. Pour certains d'entre eux, l'achèvement de la trêve hivernale, qui marquera la reprise des expulsions le 15 mars, sonnera comme la fin d'un répit, qui n'a pourtant rien de superflu...

Leurs situations, leurs parcours de vie différent évidemment, mais tous ne veulent qu'une seule et même chose : un toit à eux. « Pour retrouver dignité et indépendance ».

La dignité de Marie, 61 ans, a été ébranlée par son expulsion en 2009. Motif : retard de loyer, « Moins de 500 € », précise-t-elle. Depuis, impossible de retrouver un logement. « Je vis avec une



SOLITUDE. Les personnes sans logement fixe éprouvent un sentiment de « perte de statut social ». PHOTO RÉMI DUGNE

valise à la main. Un coup, je dors dans un meublé, un coup dans un mobile home ».

« L'indépendance, que je recherche »

Plus intime, avec l'expulsion, « ce sont quarante années de [sa] vie qui se sont envolées », y compris les souvenirs qu'elle gardait de son défunt mari. Sa famille, notamment sa fille, la soutient mais, à côté de ça, « c'est toute la vie sociale qui s'évanouit. Les gens vous tournent le dos ».

Jonathan s'est « toujours débrouillé tout seul ». Placé à la DDASS quand il était enfant, ce jeune homme de 25 ans a essayé de reprendre contact avec sa mère. Qui l'a rejeté. Depuis ses 18 ans, il erre donc à Paris, en province.

« Mais je ne dors jamais dehors, précise-t-il, tout à trac. Je sais me débrouiller, trouver des gens dans les hôpitaux, les commissariats ».

Depuis un mois, il est hébergé par l'association CE-CLER, à Clermont. Il a entamé une démarche pour trouver une place au sein d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), afin d'apprendre à gérer un foyer, lui qui n'en a jamais eu. « J'ai peur de ne pas savoir. Je touche 700 € d'allocation adulte handicapé (AAH) mais je les dépense n'importe comment. En vêtements, en téléphones que je revends. C'est pas une vie ». Le séjour en CHRS devrait lui permettre d'apprendre tout cela. Son cas passait mardi dernier en commission, et la

réponse devrait être connue dans quelques jours. « C'est une première étape vers un logement. L'indépendance, la responsabilité, c'est ce que je recherche ».

Antoine vit en CHRS « depuis juin » et une rupture amoureuse. À 35 ans, même s'il remercie l'association CE-CLER de lui avoir trouvé un toit, temporaire, et un travail, à temps partiel, il ne se fait pas d'illusion : « Je ne suis pas vraiment chez moi ».

« Juste un mauvais moment à passer »

Chez lui, ça serait par exemple un cocon où il pourrait accueillir son enfant, issu de cette union malheureuse. Un endroit où il pourrait aussi « changer le papier, accrocher des tableaux et, sur

tout, mettre son nom sur la boîte aux lettres ». Ce détail, outre son caractère sentimental, revêt toute son importance dans la recherche d'un travail. « Sans emploi, pas de logement et sans logement, pas d'emploi, c'est limite un cercle vicieux ». Malgré son contrat de vingt heures hebdomadaires, cela fait un an que sa demande auprès des bailleurs sociaux est en attente. « J'ai jamais eu la moindre proposition ». Même chose auprès des particuliers. « Sans chez-moi, j'ai l'impression de ne pas exister ».

Ce sentiment-là, Annie l'assimile à « une perte de statut social ». Longtemps, elle s'est levée de bonne heure pour travailler avec son mari, dans l'hôtel qu'ils tenaient tous les deux. La mort de son époux, au tournant du siècle, marque une première rupture.

« L'impression de ne pas exister »

Plus tard, elle passe par la phase expulsion, malgré une tentative de paiement désespérée, via les crédits revolving. Durant cette période, Annie a « menti à ses enfants ». « Et ça, c'est l'horreur, on regarde ses enfants, ces petits enfants,

et on se dit qu'on n'est plus rien pour eux. Tout ça, parce qu'aujourd'hui, je dors dans ma voiture ».

Pour toutes ces personnes, Pierre, 49 ans, ferait presque figure d'exemple. Lui aussi a dormi dans sa voiture. Après la mort de son père, il y a dix ans, et un divorce, deux ans plus tard, une descente aux enfers l'a poussé dans ses derniers retranchements. « J'avais fait une dépression et perdu mon travail. Au début, on ne se rend pas trop compte. On se dit que ce n'est qu'un mauvais moment à passer. On attend de toucher le chômage, on ne se dit qu'on va rebondir ».

Le rebond tarde

Mais le rebond tarde et, en 2007, Pierre, expulsé de son domicile, se retrouve à l'accueil de nuit. Après de nombreux efforts et des boulots saisonniers, il parvient à passer le cap en s'installant dans un logement temporaire (ALT) au sein de l'association CE-CLER, puis en appartement extérieur. La direction de l'association lui propose un emploi en son sein. Il l'accepte et, depuis le mois de décembre, il possède un bail pour un appartement « à son nom », grâce au dispositif du bail glissant. « J'ai repris goût à la vie, c'est un gros "ouf" ». Et pour ceux qui galèrent encore, un symbole d'espoir. ■

(*) Prénoms modifiés.

« NOUS MANQUONS DE PLACES »

L'accueil d'urgence travaille « à flux tendu »

Conséquence des problèmes de logement, les structures d'accueil du Puy-de-Dôme ont affiché complet cet hiver.

Au sein de l'association CE-CLER, qui gère les structures d'urgence et d'insertion (CHRS et ALT), l'accueil de nuit a affiché un taux de remplissage de 107 %. Même constat pour le Collectif pauvreté précarité, qui a vu le nombre de passage dans ses locaux augmentés de 30 %.

2.000 appels au 115

Du côté de l'ANEF, association en charge du SIAO et donc du 115, on a dénombré plus de 2.000 appels et 12.600 nuitées, du 1^{er} janvier au 20 février. À l'accueil de jour, 6.147 passages ont été comptabilisés et 12.000 repas servis, sur la même période.

Pour le président de l'ANEF, Gilles Loubier, « difficile de dire si les

chiffres sont en augmentation mais ça reste très élevé. Les structures d'accueil sont pleines et on a toujours besoin de recourir à l'hébergement en hôtel. On travaille à flux tendu ».

Plus inquiétant, la population qui se présente auprès des associations augmente tout au long de la trêve hivernale, qui prendra fin le 15 mars. Faute de place, l'ANEF a refusé 78 personnes, tout au long de l'hiver. « Aujourd'hui, nous manquons de places », reconnaît d'ailleurs le responsable, sans verser dans le catastrophisme.

L'association CE-CLER, elle, n'a refusé personne cet hiver. « Dans une structure et une ville comme la nôtre, on aura jamais assez de place, conclut Jean-Pierre Guillot, son directeur. La misère est telle que dès qu'il y a des places, il y a un appel d'air ». ■

TRANSITION ■ Le Corum Saint-Jean offre un accompagnement complet

Jeunes en galère cherchent « point fixe »

Basé à Clermont, le Corum Saint-Jean place la question du logement au cœur des problèmes rencontrés par les jeunes.

Karim (*) loge à Saint-Jacques, dans une ancienne pension Michelin, désormais détenue par le Corum. La petite chambre comporte tout le confort que l'on est en droit d'attendre d'un logement de transition. Lavabo dans un coin, télé grand format dans un autre. Au mur, un drapeau du PSG apporte la seule touche personnelle. Karim n'est ici que de passage, « pour six mois maximum ». Son but : « Repartir d'ici avec un logement à lui, être autonome ».

Il y a six mois, quand il a intégré la résidence, financée en partie par le Conseil général, la partie était loin d'être gagnée. « J'habitais chez un ami, je n'avais pas de chez moi ». C'est une assistante sociale, qui l'a dirigé vers le Co-



SOUTIEN. Le Corum Saint-Jean permet à certains jeunes de réintégrer un logement pérenne. PHOTO D'ILLUSTRATION

rum et le foyer Saint-Jacques. Ici, il a appris à gérer un budget, entretenir son logement. « C'est clair, au départ, le ménage, tout ça, c'était pas trop mon truc ».

À en croire, Sarah (*), sa voisine de palier, ça ne serait pas vraiment toujours le cas. « Mais ce qui est bien ici, avoue-t-elle, c'est que les anciens nous donnent des conseils. Il nous aide à mieux savoir comment gérer un logement ».

Dix personnes sont hé-

bergées en même temps au sein de la maisonnée. À l'année, une quarantaine transite par ces murs sur les 2.500 qui passent par les services du Corum. « Sur l'ensemble de ce public, seuls 15 à 20 % d'entre eux rencontreront des problèmes de logement », souligne son directeur Dominique Moussié.

Ceux hébergés à Saint-Jacques sont ceux qui partent de plus loin. « Prison, problèmes judiciaires, vie dans la rue, absence des

parents », détaille Héléne Quiniou, conseillère en économie sociale et familiale.

Si ces difficultés compliquent évidemment la recherche d'un appartement, ces jeunes-là n'en rencontrent pas moins, les mêmes difficultés que l'ensemble des 18-25 ans. Explosion des charges, petits budgets, chômage...

Autre élément qui vient ralentir l'amarage d'un parcours résidentiel, la mobilité rendue indispensable par la précarité croissante. Entre 18 et 25 ans, un individu connaîtra en moyenne vingt-sept logements différents. Dans ce parcours accidenté, l'habitat constituera l'un des rares « points fixes ». « C'est à partir de là que le jeune pourra greffer une vie sociale et une vie professionnelle », conclut Dominique Moussié. ■

(*) Prénoms modifiés.

S. D.

De la rue à l'habitat social

DOSSIER

ANALYSE ■ Plutôt bonne, l'efficacité des structures d'accueil sur le département pourrait être remise en cause

« Le logement d'abord », mais comment ?



■ EN CHIFFRES

4.495

Le nombre de logements HLM attribué en 2010. L'ensemble des bailleurs sociaux avait reçu 18.400 nouveaux demandeurs.

16 %

Selon une enquête de 2009, la part des majeurs actifs inscrits à Pôle emploi au sein du parc HLM puydômois est de 16 %.

21 %

Toujours en 2009, la part des ménages monoparentaux dans les 34.125 logements HLM du Puy-de-Dôme. 21 % des titulaires de bail au sein du parc HLM sont âgés de plus de 65 ans. En augmentation également.

43 %

43 % des occupants des HLM du Puy-de-Dôme ont un revenu inférieur à 780 € (pour une personne seule) ou à 1.520 € (pour les personnes ayant deux enfants à charge), en 2009.

Très morcelées, les structures d'accueil d'urgence, d'insertion et les logements sociaux forment pourtant une chaîne cohérente, qui doit permettre aux personnes en difficultés d'accéder le plus rapidement possible à un logement.

ENQUÊTE

Sébastien Dubois

« Le logement d'abord ». À première vue, l'intention est louable. Depuis une circulaire de décembre 2008, écrite de la main du secrétaire d'État au logement Benoist Apparu, elle sert même de slogan à la politique d'insertion par le logement du gouvernement.

Sur le terrain, cela se traduit par la mise en place d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), censé, dans chaque département, amener le plus rapidement possible les personnes en difficulté vers un logement pérenne. Le dispositif a vu le jour le 3 janvier, dans le Puy-de-Dôme où il est porté par l'Anef, qui gère auparavant le Service d'accueil et d'orientation (SAO), ancêtre du SIAO.

Principale différence entre les deux structures, la mise en place d'un référent unique. « Chaque personne qui entre dans la chaîne du logement doit pouvoir avoir accès à une personne. Elle l'aidera à chacune des étapes de son parcours et donnera de la cohérence et de la fluidité à celui-ci », explique Gilles

Loubier, président de l'Anef. En pratique, le référent unique est amené à coordonner l'action des travailleurs sociaux, présents tout au long du parcours résidentiel, de l'accueil d'urgence jusqu'au logement social, en passant par la phase d'insertion (CHRS et ALT).

Des « possibilités »

« Cependant, ce n'est pas le logement d'abord à n'importe quelle condition, précise Thierry Lahache, responsable du service logement-hébergement à la préfecture. Chaque étape se fait en fonction des envies et des capacités de la personne concernée. » Avant de se diriger vers un parcours résiden-

tiel, il faut que la personne en difficulté acquière des repères, explique Philippe Hamelin, président du Collectif pauvreté précarité. Mais c'est très difficile, il faut lui faire comprendre qu'il y a des possibilités vers le logement mais aussi des obligations, comme payer charges et loyer ».

« Un bon taux » de réussite

Jusqu'à présent, « le taux de pénétration vers le logement direct à partir de l'insertion était très bon », souligne Philippe Hamelin. Selon l'association CECLE, 60 % des personnes qui sortaient de CHRS en 2009, le faisaient avec un logement et des ressources.

Seul bémol, avancé par le représentant de la Fnars Auvergne Jean-François Domas, « le maintien dans un logement est de plus

en plus problématique ». En cause, « la crise économique » qui grève les budgets et les coûts (électricité, chauffage, charges...) « qui augmentent plus vite que l'inflation ».

Impayés en hausse ?

« Depuis 2008, on constate une hausse des impayés, mais elle reste très mesurée, analyse Marielle Champenier, directrice générale de Logidôme. Plutôt qu'une hausse en volume financier ou en nombre de personnes concernées, c'est la durée des dettes qui s'allonge ». D'où une vigilance accrue « en amont » pour empêcher les locataires de rentrer dans une spirale négative.

Malgré tout, la situation sur le Puy-de-Dôme, reste « plutôt bonne », ce qui s'explique, de l'avis même

des interlocuteurs interrogés, par la faible tension autour du logement qui règne sur le département. Après une forte hausse en 2009, les chiffres de la mise en œuvre du droit au logement opposable ont connu l'année dernière une baisse de 12 %. Les expulsions, elles aussi, restent limitées, avec 111 cas effectifs, en 2010.

Habitat social : le milieu rural mal loti

Deux phénomènes menacent cependant l'efficacité du dispositif. Le premier, conjoncturel, le manque de fonds qui, selon Gilles Loubier, « précarise les associations », qui soutiennent le processus d'insertion. Pour 2011, l'enveloppe budgétaire départementale n'est pas encore connue, mais celle attribuée à la région est déjà en baisse de 1,9 %.

Au niveau de l'Anef, ces restrictions budgétaires se traduisent en effectifs. La mise en place du SIAO aurait nécessité la création de trois emplois supplémentaires. « Mais on n'a pas suffisamment de visibilité », regrette le président de l'association.

Deuxième banc de nuages à l'horizon, le manque

relatif de logement social. Si le département ne compte que onze communes qui tombent sous le coup de l'obligation de 20 % de logements sociaux de la loi SRU (*), « il y a une forte disparité entre les cantons ruraux et les cantons urbains », note le président du Conseil général Jean-Yves Gouttebel. Ainsi, si Clermont affiche un taux de 28 % de logements sociaux, nombreuses sont les zones, non soumises à la loi SRU, qui ne dépassent pas les 10 % (7 % à Issoire, 6,6 % à Thiers). Un phénomène lié, selon l'élus, « au dispositif même de la loi SRU », qui concentre ces efforts sur les zones urbaines.

4.500 logements attribués

Or, même si le nombre de constructions par an et les budgets alloués par les collectivités locales restent stables, difficile d'imaginer que cela crée suffisamment de débouchés pour les populations sans logement. À titre d'exemple, l'année dernière, l'ensemble des bailleurs sociaux du département a attribué 4.495 logements. Mais il y avait, au total, 18.400 demandeurs. Et selon le Dal, près de 6.000 logements vacants, rien qu'à Clermont-Ferrand. ■

(*) Ceyrat, Chamalières, Royat, Cébazat, Pont-du-Château, Romagnat, Beaumont, Aubière, Blanzat, Le Cendre.

■ Les logements PLAI compromettent-ils la mixité sociale ?

Les logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) sont des structures HLM, dédiées aux personnes à très faibles ressources (moins de 12.000 € par an). Depuis la circulaire de 2008, dite « logement d'abord », ces populations sont les premières visées. Pour faire simple, ce public défavorisé doit avoir accès le plus rapidement possible à un logement, avec un loyer encore moins élevé que ceux habituellement pratiqués dans le parc HLM classique. Pour favoriser cette politique, l'État a mis en place des aides à la construction plus fortes que sur le reste du parc HLM. En

plus de la TVA à 5,5 %, de l'exonération de taxe foncière sur le bâti d'une durée de vingt-cinq ans et de prêts avantageux auprès de la caisse des dépôts, l'État favorise des prêts plus longs et moins coûteux pour les logements PLAI.

Louable sur le fond, dans la mesure où les nouvelles constructions sont assumées à perte par les bailleurs sociaux, cette initiative pourrait déboucher sur une plus grande présence de public très défavorisé dans les logements HLM. Et ce, craignent certains bailleurs, au détriment de la mixité sociale qui est l'un des buts de ce type d'habitation.